



## Politique de la bourse scientifique de l'AéESG

Nouvelle politique  
23 avril 2025

### Suivi des modifications

Version	Date d'adoption	Modifications apportées	Approuvé par
1.0		Changement structurel du Fonds scientifique à la bourse scientifique	

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>DÉFINITION .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>OBJECTIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>APPLICATION.....</b>	<b>6</b>
4.1	PROCESSUS GLOBAL .....	6
4.2	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS.....	7
4.3	SÉLECTION .....	8
<b>5.</b>	<b>MOYEN DE PAIEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b>BUDGET.....</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>COMMUNICATION.....</b>	<b>10</b>
<b>8.</b>	<b>NON-RESPECT .....</b>	<b>10</b>

## 1. Contexte

La bourse scientifique est destinée à encourager et reconnaître le travail des personnes étudiantes de l'école des sciences de la gestion à participer à des conférences afin de faire rayonner leurs travaux, de leur permettre de rencontrer les personnes professionnelles du milieu et de partager les résultats de leur recherche à la communauté scientifique.

L'association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) souhaite soutenir ses membres aux cycles supérieurs en faisant rayonner les travaux des participants aux différentes activités académiques. Appuyant ainsi la recherche faite en science de la gestion tout en améliorant l'accessibilité à ces opportunités professionnelles.

Une bourse est accordée afin de montrer le soutien et témoigner la reconnaissance que l'association a envers ses membres lorsque la personne candidate présente une publication directement liée à son mémoire, sa thèse ou tout document académique ayant une pertinence scientifique. La bourse scientifique de l'AéESG se distingue par sa flexibilité et ses critères assouplis, permettant à un plus grand nombre de personnes étudiantes d'en bénéficier.

## 2. Définition

**ESG** : École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

**AéESG** : Association étudiante de l'École des sciences de la gestion. Se réfère aussi dans cette politique par l'association.

**Bourse scientifique** : Bourse offerte aux étudiants des cycles supérieurs membres de l'AéESG présentant des travaux de recherche lors de conférence, congrès ou colloque organisée par une institution autre que l'UQAM.

**Membre :** Personne étudiante ayant payé sa cotisation à l'AéESG pour la session en cours, ou, si aucune cotisation n'est requise pour cette session (par exemple durant l'été), ayant payé sa cotisation lors de la session précédente.

**Comité d'évaluation de la bourse scientifique :** Comité chargé d'évaluer l'admissibilité des membres ayant soumis leur candidature. Il est composé de la personne vice-présidente aux affaires académiques des cycles supérieurs de l'AéESG et d'une personne du conseil d'administration de l'AéESG issu des cycles supérieurs.

**Personne étudiante :** désigne une personne étudiante inscrite à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

**RIBÉ :** Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ), avec un moteur de recherche avancé. On y trouve la majorité des bourses offertes par l'UQAM, la Fondation de l'UQAM ainsi que de nombreux organismes externes à l'Université.

### 3. Objectifs

Cette bourse vise à appuyer la participation des personnes étudiantes aux cycles supérieurs de l'ESG où elles peuvent présenter les résultats de leurs recherches à l'extérieur de l'UQAM, contribuant ainsi au rayonnement académique de l'ESG.

Les objectifs de la présente politique sont de :

- Standardiser la distribution de la bourse scientifique
- Encadrer de façon cohérente le processus de distribution
- Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans le processus décisionnel
- Assurer une communication transparente auprès de chaque personne candidate à la bourse scientifique

## 4. Application

Tous les membres répondant aux critères sont éligibles à une bourse de 200 \$. Toutefois, puisque les fonds sont limités, les demandes seront évaluées selon des critères de priorité établis.

### 4.1 Processus global

#### I. Informations relatives à la bourse

a. Disponible de manière continue sur :

i. Le RIBÉ → <https://bourses.uqam.ca/trouver-une-bourse/>

1. Bourse 1730 – Bourse scientifique AéESG



UQAM | Répertoire institutionnel des bourses d'études

UQAM > Bourses d'études > Répertoire institutionnel des bourses d'études > Recherche de bourses

Mon profil | Recherche bourses | Mes favoris | Mes candidatures | Mon historique

Retour

⚠️ Merci d'avoir accepté les conditions d'utilisation du RIBÉ.

**Critères de recherche de bourses**

Programme(s) actif(s) :

169 bourses

**Bourses ouvertes** [Voir les bourses échues](#)

Bourse	Titre	Date limite/prolongation
242	Bourses des premiers ministres Québec-Bavière	Affichage infini
663 - (H2025)	Bourses de la Fondation Arbour - Maîtrise	30 avril 2025
861 - (E2025)	Bourses Frontenac	08 mai 2025
898 - (E2025)	Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith-SEEMS (CRSH)	01 juin 2025
1442	Bourses de recherche Mitacs Globalink	Affichage infini
1730	Fonds scientifique AéESG	Affichage infini
1812	Bourses d'études pour les étudiantes, étudiants étrangers au 2e cycle soumis aux droits de scolarité majorés	Affichage infini
1877 - (H2025)	Bourses de la Fondation Arbour - Doctorat	30 avril 2025
1906 - (E2025)	Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith-SEEMS (CRSNG)	01 juin 2025
1907 - (E2025)	Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith-SEEMS (IRSC)	01 juin 2025
1958	Bourses d'études et bourses d'excellence pour les étudiant.es inuits, métis et des Premières Nations	Affichage infini

b. Le site internet de l'AéESG → <https://aeesg.com/bourses/>

Un service offert par l'AéESG

L'AéESG, tout comme l'UQAM, offre différentes bourses d'études à ses étudiant.es.

Veillez visiter le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) afin de trouver et d'appliquer à toutes les bourses auxquelles vous êtes admissible. Ces bourses sont adressées pour le concours de la session d'hiver.

[Consulter le répertoire](#)

Pour accéder au RIBÉ et trouver la bourse du fonds scientifique

- + Bourse - Cycles supérieurs
- + Bourse - Excellence
- + Bourse - Parents étudiants
- + Bourse - Engagement
- + Bourse - Soutien financier
- + Bourse - Situation de handicap
- + **Fonds scientifique**

- c. Diffuser l'information relative à la bourse scientifique à chaque session (Automne, Hiver, Été) à l'aide des divers canaux de communication de l'AéESG.
- I. Processus de demande – Personnes étudiantes
  - a. Se connecter à la plateforme des bourses RIBÉ de l'UQAM
    - i. Nom d'utilisateur : Code permanent
    - ii. Mot de passe : NIP
  - b. Remplir le formulaire de demande de manière complète et conforme
- II. Annonce des résultats
  - a. La personne vice-présidente aux affaires académiques des cycles supérieurs communiquera la décision du comité à l'aide de l'adresse courriel de la bourse scientifique ([fondsscientifique@aeesg.com](mailto:fondsscientifique@aeesg.com))

#### 4.2 Critères d'éligibilités

Toute personne étudiante membre de l'AéESG aux cycles supérieurs de l'ESG est admissible à déposer une demande à la bourse scientifique, sous réserve des conditions suivantes :

- Présenter ses travaux de recherche dans le cadre d'une conférence, d'un congrès ou d'un colloque organisé par une institution autre que l'UQAM
- Fournir les pièces justificatives démontrant la participation et la nature de l'activité notamment :
  - Un lien vers le site officiel ou une page d'information de l'événement
  - Une preuve de participation active tel que :
    - Une cocarde officielle
    - La présence du nom complet de la personne étudiante sur la programmation officielle
  - La date de l'événement, qui doit avoir eu lieu avant la soumission de la demande
  - Facture originale du montant de l'inscription à l'événement
  - Indiquer si des frais liés à l'événement ont été remboursés, en tout ou en partie, par un tiers

- Ne pas déjà avoir reçu une bourse de la bourse scientifique pour l'année en cours
  - o L'année en cours est définie comme la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante
  - o La bourse scientifique est renouvelée annuellement le 1<sup>er</sup> mai

### 4.3 Sélection

La sélection des candidats se fait :

- Pendant les 2 premières semaines
  - o du mois de juin pour les candidats ayant soumis une demande pendant la session d'hiver
  - o du mois d'octobre pour les candidats ayant soumis une demande pendant la session d'été
  - o du mois de février pour les candidats ayant soumis une demande pendant la session d'automne
- Les dates correspondantes aux sessions concernées sont déterminées à partir du calendrier officiel de l'UQAM : <https://etudier.uqam.ca/calendriers>

Les critères de sélection et priorisation des demandes sont les suivantes

- 1) L'inscription à l'événement requiert des frais d'inscription
- 2) Première demande à la bourse scientifique
- 3) La personne étudiante n'a reçu aucun remboursement pour l'événement
- 4) Lien direct de l'événement avec le programme de recherche ou les études
- 5) Participation active justifiée
- 6) L'événement est organisé par une institution autre que l'UQAM
- 7) Tout autre critère jugé pertinent par le comité de sélection

## 5. Moyen de paiement

Les bourses de la bourse scientifique sont remises par chèque. Deux options sont offertes aux personnes récipiendaires pour en prendre possession :

- 1) Envoi postal
  - a. La personne étudiante peut demander à recevoir son chèque par la poste. Pour ce faire, elle doit fournir les informations suivantes par courriel :
    - i. Nom et prénom ;

- ii. Adresse complète (incluant le numéro d'appartement, le cas échéant) ;
    - iii. Code postal ;
    - iv. Ville, province, et pays (les envois postaux sont limités au Canada).
  - b. Important : L'envoi postal nécessite que la personne fournisse au préalable une enveloppe préaffranchie, adressée à son nom.
- 2) Récupération en personne
- a. La personne étudiante peut également choisir de récupérer son chèque directement au bureau de l'AéESG, situé au : Pavillon J.-A.-DeSève, local DS-M260.

## 6. Budget

Chaque demande admissible peut recevoir un montant fixe de 200\$, sous forme de bourse. La bourse scientifique dispose d'une enveloppe annuelle de 10 000\$, répartie entre les trois sessions universitaires de la manière suivante :

- 5 000\$ pour la session d'été
- 2 500\$ pour la session d'automne
- 2 500\$ pour la session d'hiver

Cette répartition tient compte du fait que la session d'été correspond généralement à une période de forte activité académique pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs, notamment en raison du plus grand nombre de conférences, colloques et congrès tenus à ce moment de l'année.

L'enveloppe budgétaire est répartie par session, mais n'est pas entièrement cloisonnée. Ainsi, si des fonds demeurent non utilisés à la fin d'une session, ceux-ci peuvent être réalloués à une autre session, notamment pour répondre à des demandes admissibles restées en attente.

Cette souplesse vise à maximiser l'utilisation de la bourse scientifique tout en favorisant une distribution équitable selon les besoins réels de chaque session.

La distribution des fonds peut être revue chaque année par l'AéESG, en fonction des besoins observés et du budget disponible.

## 7. Communication

Toutes les communications officielles relatives à la bourse scientifique sont effectuées exclusivement via l'adresse courriel suivante : [fondsscientifique@aeesg.com](mailto:fondsscientifique@aeesg.com)

Selon la situation de la candidature, les communications suivantes seront effectuées :

Réponse positive :

- Un courriel de félicitation est transmis à la personne étudiante
- La personne est invitée à préciser le mode de réception souhaité pour la bourse
- Le chèque est préparé
- Une confirmation est envoyée lorsque le chèque est prêt à être récupéré ou expédié

Réponse négative :

- Un courriel est envoyé à la personne étudiante, l'informant du refus de sa demande, accompagné d'une justification sommaire de la décision

## 8. Non-respect

Toute tentative de fraude, notamment par la falsification de documents ou la présentation d'informations inexacts dans le cadre d'une demande à la bourse scientifique, constitue une infraction grave.

En cas de non-respect de la présente politique, la personne étudiante pourra se voir dans l'obligation de **rembourser intégralement la bourse reçue**, et **d'autres mesures disciplinaires** pourront être envisagées, conformément aux règlements de l'AéESG.